

RENOUVELLEMENT DE L'ADHESION AU PACTE MONDIAL

LES BONNES PRATIQUES DE F.INICIATIVAS



François Le Jeune, Gérant de F.Iniciativas, renouvelle son engagement et son adhésion aux 10 principes fondamentaux du pacte mondial des Nations Unies et à ce titre illustre les principes suivants :

N° 6 : Eliminer la discrimination en matière d'emploi et de profession

N° 8 : Proposer des initiatives pour que soit mieux prise en compte la responsabilité environnementale

N° 9 : Favoriser la mise au point et la diffusion de techniques respectueuses de l'environnement.

Persuadé que le développement économique de notre société ne peut se faire qu'à travers un développement durable, les préoccupations sociales, sociétales et environnementales sont intégrées au quotidien dans nos activités. Nous nous engageons également à faire une déclaration claire et publique sur ce sujet et à en informer nos collaborateurs, nos partenaires commerciaux et nos clients. Dans notre logique de responsabilité et de transparence, nous rendons publics les résultats de nos actions en faveur de la bonne application des dix principes du Pacte Mondial.

C'est dans cette optique globale que F.Iniciativas s'est investi en 2010 et 2011, en application directe des principes n°6, 8 et 9 du Pacte Mondial.

✓ Illustration du principe n°6

En 2010, F.Iniciativas, face aux évolutions et attentes du marché, a mis en œuvre un large plan de formation pour faire monter ses salariés en compétences, dans un des rares secteurs à recruter des **jeunes âgés de moins de 26 ans**. Le plan de formation était spécifiquement adapté à nos activités et différait en fonction des profils des salariés. Ainsi, il existait quatre modules différents.

Le principal objectif était de faire **monter en compétences** les équipes, de fidéliser le personnel et limiter le turn-over, et de **développer la mobilité interne** afin de créer de nouvelles opportunités de carrière.

Au cours de la période 01/07/2010 au 30/06/2011 :

- 12 personnes ont suivi les modules 1 à 3, dont 92% de jeunes âgés de moins de 26 ans,
- 15 personnes ont suivi le module 4,
- 9 personnes ont évolué en interne, validant ainsi leur montée en compétences, dont 7 sont devenus consultant expert, impliquant de leur part un rôle de suivi et formation des juniors.

Une politique d'intégration et de suivi du personnel a également été mise en place dès l'intégration dans l'organisation (présentation au personnel, mise en place de tutorat, remise systématique d'un livret d'accueil incluant le règlement intérieur et la charte environnementale, entretien individuel de suivi, etc.)

Les actions d'évaluation et d'accompagnement ainsi que les enseignements généraux, professionnels et technologiques ont été mis en œuvre par notre propre entreprise ainsi que par un prestataire, le cabinet Escaffre.

✓ Illustration des principes n°8 et 9

Nous avons lancé une étude en 2010 afin de déterminer l'économie carbone engendrée par le passage au tout numérique. En effet, notre activité implique de constituer des dossiers techniques pour nos clients, livrés en version papier et informatique. Afin de convaincre nos clients, nous avons décidé de calculer l'empreinte carbone de chaque dossier afin de communiquer auprès d'eux et les convaincre de ne plus leur livrer les versions papier. Cela vise à favoriser une meilleure prise en compte de notre responsabilité environnementale.

Ainsi, nous avons fait des recherches, notamment aidé par la méthode Bilan Carbone® de l'ADEME : il s'agit d'une méthode de comptabilisation des émissions de gaz à effet de serre à partir de données facilement disponibles pour parvenir à une bonne évaluation des émissions directes ou induites par une activité, par exemple par l'impression de feuilles. L'empreinte CO2 d'un produit se rapporte au cycle de vie du produit depuis la matière première en passant par les différentes phases de production et le transport jusqu'à la consommation et le recyclage du produit. Ainsi, dans notre cas, il faut principalement prendre en compte :

- la consommation d'énergie utilisée,
- les transports générés par l'acheminement des matières premières (papier, encre, etc.) et par la livraison des dossiers,
- la fabrication des matières premières (papier, encre) et des imprimantes,
- la fin de vie des déchets engendrés, etc.

Nous avons ainsi calculé qu'un dossier de 150 pages (taille moyenne de nos dossiers) avait une empreinte carbone de **0.55 kg d'équivalent carbone**.

Pour l'ensemble de nos clients, cela représente près de **384 kg d'équivalent carbone d'économies potentielles**, soit **1409 kg de CO2 par an**.

Nous souhaitons utiliser les résultats de cette étude pour :

- Lancer un plan d'actions de réduction des émissions de gaz à effet de serre,
- Communiquer le montant des émissions, dans le but de convaincre nos clients de ne plus nous demander d'imprimer leurs dossiers.

Cette dernière volonté va se concrétiser en 2011 par une opération de communication par mail auprès de l'ensemble de nos clients. L'ensemble des dossiers sera ensuite envoyé uniquement en version numérique en indiquant, sur le support informatique, l'économie carbone réalisée grâce à la non-impression du dossier. Nous espérons ainsi favoriser auprès de nos clients des pratiques plus respectueuses de l'environnement.

Résumé des résultats chiffrés :

- 27 salariés ont participé au plan de formation,
- 9 personnes ont évolué en interne,
- Calcul de l’empreinte carbone moyenne d’un dossier papier pour nos clients : **0.55 kg d’équivalent carbone,**
- Calcul de l’empreinte carbone du passage au tout numérique : **1409 kg de CO2 d’économies potentielles** par an.